

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES VOSGES

SÉRIE H

CLERGÉ RÉGULIER AVANT 1790

23 H

Cordeliers de Mirecourt

Répertoire numérique détaillé

Épinal, 2006

Cordeliers de Mirecourt (XXIII H)¹

C'est à un pieux bourgeois de Mirecourt, Nicolas Hauvart ou Fauvart, que le couvent de cordeliers de Mirecourt doit sa fondation, à laquelle le duc de Lorraine René I participa par ses libéralités et que le pape Nicolas V confirma en 1447. Le couvent, dont l'église était dédiée à Notre-Dame, conservait une statue de Notre-Dame-de-Sainte-Espérance, très vénérée des Mirecurtiens.

Nous savons fort peu de choses sur ce monastère. Établi primitivement dans la ville basse près du moulin de l'ancien hôpital, il fut reconstruit sur la grande rue, près des halles, au XVII^e siècle. Il faisait partie depuis 1773 tout au moins de la province de Lorraine².

À la Révolution, le couvent comprenait vingt-cinq religieux qui, lors de l'application des lois relatives à la Constitution civile du clergé en février 1791, demandèrent à rentrer dans le monde. Le mobilier du couvent fut vendu le 5 mai 1791 et les boiseries de l'église, avec les statues, la chaire et les confessionnaux, le 17 septembre 1792³. Quant aux immeubles, qui étaient estimés à 22500 livres en fructidor an III⁴, ils servirent d'abord de casernes, puis abritèrent le district, devinrent un magasin d'habillement militaire et logèrent la bibliothèque. Ils furent finalement vendus le 15 prairial an IV pour 20380 livres⁵, puis rétrocédés par les acquéreurs à la ville de Mirecourt en l'an V. Ils s'écroulèrent en partie l'année suivante et furent abattus pour ouvrir une rue⁶.

Des archives du couvent ne nous sont parvenus que quelques titres de fondations et de rentes du XVII^e et du XVIII^e siècle. Nous ne possédons pas d'inventaire de l'époque révolutionnaire.

¹ Voir François DE GONZAGUE, *op. cit.*, p. 586 ; BENOIT-PICARD, *op. cit.*, p. 144 ; chanoine E. MARTIN, *op. cit.*, p. 24 ; Ch. CHAPELIER, *Le couvent des cordeliers de « Mirecourt*, 1910 ; Ch. LAPREVOTE, *Notice historique et biographique sur la ville de Mirecourt*, Nancy, 1877, p. 208 ; Ch. GUYOT, « Mirecourt pendant la Révolution » *Mémoires de la Société lorraine d'archéologie*, année 1901, Nancy, 1902 ; J. KASTENER, *op. cit.*, 22^e année, 1933-1934, Épinal, 1934, p. 11.

² L. LECESTRE, *op. cit.*, p. 84.

³ Arch. dép. Vosges, 9 Q 4 : procès-verbaux de vente du mobilier.

⁴ Arch. dép. Vosges, 8 Q 20 : état des biens nationaux non soumissionnés.

⁵ Arch. dép. Vosges, 6 Q 2 : procès-verbal de vente d'immeubles, n° 70 bis.

⁶ Ch. GUYOT, *op. cit.*, p. 258.

Sommaire du fonds XXIII H

XXIII H 1

Fondations et constitutions de rentes (1608-1787)

CORDELIERS DE MIRECOURT

XXIII H

XXIII H 1

(Liasse). — 5 pièces parchemin, 13 pièces papier, 2 cahiers papier.

Fondations et constitutions de rentes. — La veuve Claude Gérardin fonde plusieurs messes en souvenir de son mari, feu Thierry Guillaume, tailleur d'habits, bourgeois de Mirecourt (Mirecourt, 1608, 7 août). Original parchemin. — Fondation de messes par Adrienne Françoise de Grandmont, veuve de Jean de Marcossey, baron d'Haussonville, Turquestein, Passavant, etc., premier gentilhomme de chambre du comte de Vaudémont (Mirecourt, 1621, 15 septembre). Original parchemin. — Le recteur de l'hôpital de Mirecourt est chargé par Adrienne de Grandmont de la constitution des rentes destinées à payer les fondations des messes dites par les cordeliers de Mirecourt (Mirecourt, 1624, 18 avril) Original parchemin. — Extrait du testament d'Eustache Roder, sieur de Cazenove¹, qui donne 400 fr. aux cordeliers pour qu'ils célèbrent « ung quarental de messes », 120 fr. pour dire à perpétuité trois messes par semaine en souvenir de sa mère, et 400 autres francs pour rebâtir un autel établi à l'intention de ses parents et détruit lors de l'allongement de l'église des cordeliers (1635, 2 décembre). Copie papier. — Accord entre les héritiers d'Eustache Roder et le discrétore du couvent au sujet du règlement de ces différentes fondations (Mirecourt, 1682, 17 septembre). Copie, 2 pièces papier. — Testament de Marie L'Advocat, femme de Jean-Baptiste Crevisier, marchand et bourgeois de Mirecourt. Elle choisit comme lieu de sa sépulture, l'église des cordeliers et leur fait plusieurs fondations de messes (Mirecourt, 1744, 22 juin). Copie papier. — Acte de vente d'un « gaguage » situé au ban d'Avillers, hypothéqué de 50 francs de rente dus aux cordeliers de Mirecourt pour une fondation faite par le sieur Paticier, abbé de Chaumousey. L'acquéreur, Nicolas Doublot, marchand à Avillers, reconnaît cette charge (Mirecourt, 1763, 3 novembre). Copie papier.

Sur requête de Dumat Lainé, syndic des cordeliers, et par commission du lieutenant général du bailliage de Vosge, Joseph Thomassin, laboureur, qui n'a pas payé depuis trois ans la rétribution d'une fondation placée sur son « gagnage », sis à Avillers, voit ses biens saisis et lui-même assigné à comparaitre à l'audience du bailliage pour faire sa déclaration (Mirecourt, 1725, 14-17 mars). 3 pièces papier. — Nicolas Polot, Théodore Bastien et Claude-François Beurdouche, laboureurs, demeurant à Oëlleville, reconnaissent devoir solidairement à Claude-Marie Trial, veuve de Nicolas-Joseph Vigneron, lieutenant général en survivance au bailliage de Vosge, la somme de 1000 francs barrois. Le 5 septembre 1725, cette somme est cédée à la dame Mesgnien, veuve du sieur Thiriet, lieutenant général au bailliage, laquelle en fait le transport à Dumat Lainé, syndic des cordeliers, pour s'acquitter d'un contrat passé par le sieur Thiriet. Ce transport est signifié aux débiteurs qui l'acceptent (Mirecourt, 1723, 5 décembre, et 1726, 21 janvier). 1 pièce parchemin, 3 pièces papier.

À la requête de Dumat Lainé, syndic des cordeliers, Joseph François et Marie Lemaire, sa femme, habitant à Domèvre-sous-Montfort, qui refusent de payer les 1485 francs dus à Jeanne Mesgnien, veuve du sieur Thiriet, lieutenant général du bailliage, laquelle a transporté cette dette aux cordeliers, voient leurs biens saisis et menacés des enchères publiques (Mirecourt, 1726, 21 janvier). — Requête de Louis Alba, ancien lieutenant général au bailliage de Vosge, et de Novailly, marchand, résidant à Mirecourt, en qualité de syndics et receveurs des cordeliers, au bailli du marquisat d'Haroué, contre les sieurs Joseph Petitjean, et François Royer, manœuvres cordonniers Xironcourt, qui doivent 170 francs aux cordeliers.

¹¹ L'original de ce testament se trouve dans le fonds notarial de Mirecourt, minutes de M^e Dominique AMBROISE [Arch. dép. Vosges, 5 E_PRO 856].

— Inventaire des biens des débiteurs (Haroué, 1757, 27 octobre). 1 pièce papier. — Sentence d'Alexis Petitjean, avocat à la cour de la prévôté bailliagère du marquisat d'Haroué, condamnant par défaut Joseph Petitjean et François Royer, non comparants, à la vente aux enchères publiques de leurs biens jusqu'à concurrence du montant de leurs dettes. — Signification de la sentence (Haroué, 1757, 28 décembre, et 1759 3 février). 2 pièces parchemin. — Lettre de J. Petitjean au père gardien des cordeliers de Mirecourt au sujet du retard qu'il a mis à lui porter les rentes dues pour la fondation de Xirocourt, ayant été malade pendant l'hiver. Il lui promet de s'acquitter à Pâques (Xirocourt, 1772, février). 1 pièce papier.

Liste des fondations faites dans l'église des cordeliers, établie par le P. Bouchot, gardien (1740). 1 cahier papier. — Liste des fondations, avec le nom de ceux qui les payent (1787). 1 pièce papier. Inventaire de ce que l'hôpital de Mirecourt doit aux cordeliers pour certaines fondations (s.d.). 1 pièce papier.

1608-1787